

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA25 09 0097 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

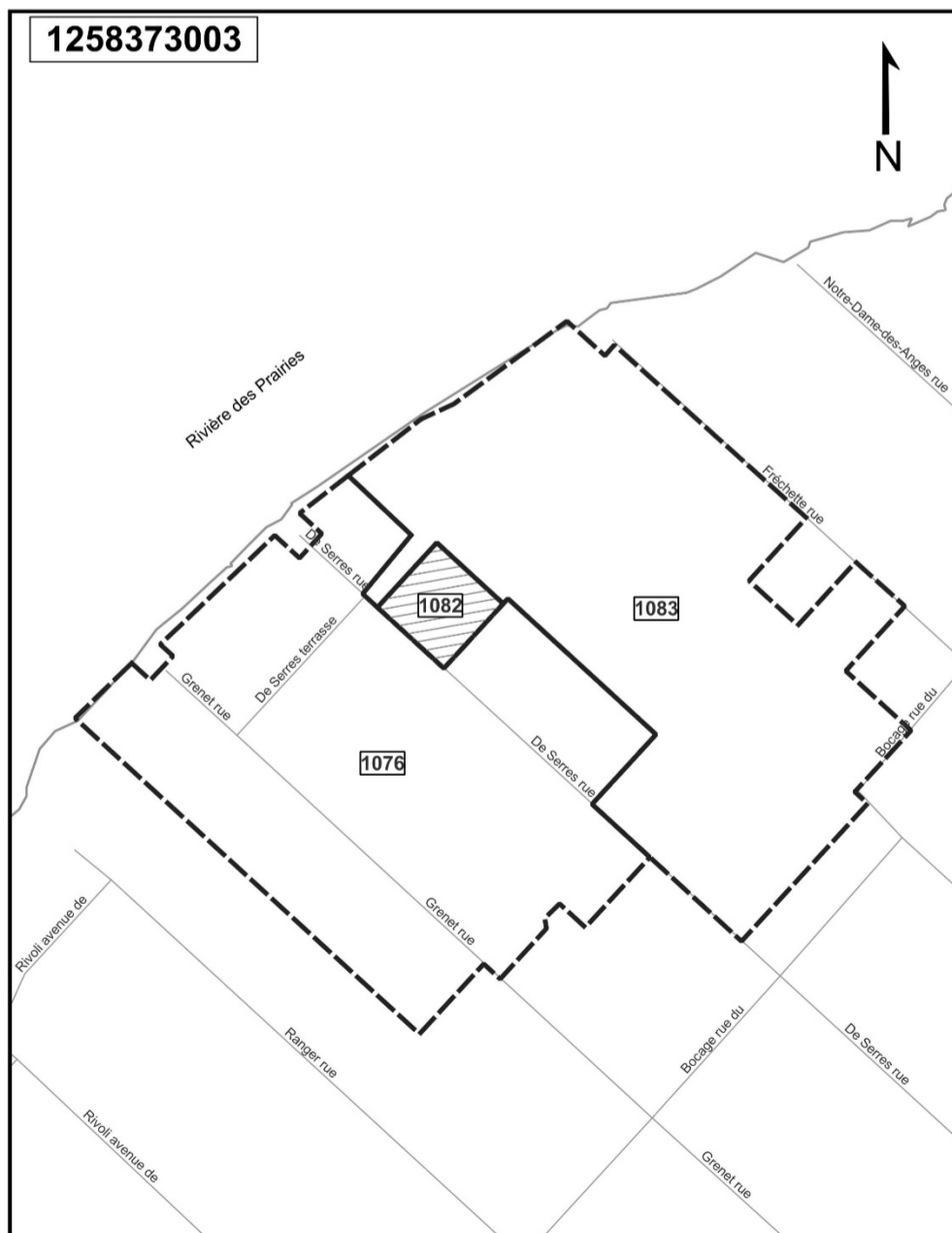
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA25 09 0097 visant à autoriser une occupation à des fins d'activités religieuses comportant des lieux de résidence pour le bâtiment situé au 12495, rue de Serres - Lot 4 670 479 du cadastre du Québec - Zone 1082 (1258373003);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 7 avril 2025 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA25 09 0097, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 avril 2025, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 670 479 du cadastre du Québec et portant le numéro 12495, rue de Serres, l'autorisation d'occuper le bâtiment à des fins d'activités religieuses comportant des lieux de résidence, et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274)

QUE le premier projet de résolution CA25 09 0097 vise la zone 1082, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 11 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 11 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat le 11 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,

Chantal Châteauvert